

## **CONSEIL MUNICIPAL** **SEANCE DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2011**

Le premier février deux mille onze à vingt heures, les membres du conseil municipal de la Commune de PORT SAINT PERE, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sur la convocation du maire.

**Présents** : BATARD Alban, BAUDRU Andrée, BERTRAND Joëlle, BOIDRON Dominique, BOSSARD Dominique, BOURIAUD Jean-Pierre, CHAUVET Raymonde, DE L'ESTANG DU RUSQUEC Edwige, DEVY Emmanuelle, FOREST François, GUERIN Joël, HOUDAYER Martine, JOURDAIN-AVERTY Isabelle, LEAUTE Gaëtan, LEMASSON Yves, MERLET Vincent, RICHARD Annie, ROGER Claire, ROSSETTI Lionel, THEPENIER Denis, VOYAU Françoise.

**Absentes** : Mmes JOURDAIN-AVERTY Isabelle, VOYAU Françoise

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur François FOREST, maire.

En préambule, Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation du secrétaire de séance. Monsieur Dominique BOIDRON est désigné secrétaire de séance.

### **Approbation du procès verbal de la séance du 14 Décembre 2010**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte rendu de la séance précédente dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du conseil municipal.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 14 décembre 2010 est adopté à l'unanimité.

### **RENOUVELLEMENT DE LA STATION DU BOURG – ATTRIBUTION DU MARCHE DE CONSTRUCTION DE LA FUTURE STATION D'EPURATION**

Le 13 juillet 2010, la Commune de PORT SAINT PERE a lancé un appel à candidature de type procédure adaptée, auprès d'entreprises ou groupement d'entreprises pour la construction de la nouvelle station d'épuration, avec une remise des candidatures au plus tard le 25 août 2010 à 17h00.

Par délibération du 7 septembre 2010, les Membres du Conseil Municipal ont retenu comme prévu dans le règlement de consultation six candidats autorisés à recevoir le dossier de consultation (DCE) afin de présenter une offre technique et financière.

Le DCE leur a été transmis le 30 septembre 2010 avec deux additifs les 25 octobre et 8 novembre 2010. La remise des offres a été fixée au 17 décembre 2010 à 12h00. A la date et heure de la clôture, la Commune a enregistré cinq offres qui ont été ouvertes le même jour à 14h30 par Monsieur le Maire aidé d'un groupe de travail composé de Monsieur Joël GUERIN et Yves LEMASSON et assisté du Cabinet I.R.H, AMO.

L'analyse technique a été confiée au cabinet I.R.H en vue de préparer les auditions des candidats fixées au 24 janvier 2010 pour 50 minutes d'intervention chacun (30 minutes de présentation – 20 minutes de questions/réponses) et deux séries de questions permettant à chacun de préciser certains aspects techniques de leur offre.

A terme des auditions et questionnements, il a été possible d'établir un rapport présentant l'ensemble des caractéristiques de chaque offre et permettant la notation, selon les critères prévus dans le règlement de consultation, de chacun des candidats.

Monsieur le Maire, a présenté à l'intention des conseillers municipaux le rapport donnant lieu à la notation et donc au classement des offres (nom du représentant du groupement) comme suit :

1 – HYDREA	note : 9,20
2 – M.S.E.	note : 9,16
3 – TERNOIS	note : 9,12
4 – NANTAISE DES EAUX	note : 9,02
5 – BIE ENVIRONNEMENT	note : 8,67

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour et une abstention (J.P. BOURIAUD) :

- DECIDE de retenir le groupement d'entreprises représenté par HYDREA pour son offre technique et financière d'un montant de 1.621.340,00 € HT soit 1.939.122,64 € TTC. Cette somme sera au budget assainissement - opération 10008 comptes 2313 et 2315
- DECIDE de retenir l'option de réfection du poste de la Ménarderie proposée par HYDREA pour un montant de 42.170,00 € HT soit 50.435,32 € TTC. Cette somme sera au budget assainissement - opération 10008 compte 2315.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

#### **DE-2011-01-02 EXAMEN DES SUBVENTIONS**

Monsieur, GUERIN, Adjoint aux finances, présente l'état récapitulatif des subventions examinées en commission finances.

<b>Activités Culturelles</b>	
Musique théâtre et cie	1 314.00 €
€Fullbaz'art (festival paille en son)	3 000.00 €
Comité des Fêtes	1 000.00 €
<b>Activités Sportives</b>	
Gymnastique Cœur de Retz	50.00 €
Football Club de Retz	855.10 €
Judo Club Pazennais	156.00 €
Hand Ball Sainte Pazanne	200.00 €
Pep's Danse	300.00 €
Pazennais Basket Club	361.14 €
Acheneau Club	1 614.00 €
<b>Petite Enfance, Enfance, Jeunesse</b>	
Anim'action contrat emploi tremplin	12 000.00 €
Anim'action festival paille en son 2010	3 000.00 €
<b>Activités Sociales et de Santé</b>	
Inséretz	2 300.00 €
Centre de soins infirmiers	50.00 €
ADAPEI (7 personnes x 80.00 €)	560.00 €
ADAR	2 600.00 €
ADT	507.00 €

ADIL	606.42 €
DOMUS	491.00 €
Prévention Routière	50.00 €
Alcool Assistance	150.00 €
La Pazennaise de remplacement	255.00 €
<b>Enseignement et Formation</b>	
A.P.E.L. (15.50 € /élève X 107 élèves)	1 658.50 €
O.G.E.C. – Convention Fonctionnement (456.57€ /élève X 107 élèves)	48 853.00 €
<b>Fournitures Scolaires OGEC (44.20 €/élève X 107 élèves)</b>	4 729.40 €
Association Hironnelle en Fête (15.50 € X 203 élèves)	3 146.50 €
Amicale Laïque (5 € x 203 élèves)	1 015.00 €
Participation aux voyages linguistiques et classes découvertes (1/élève/an)	26.50 €/élève
OGEC de Brains (44.20 € x 1 élève)	44.20 €
OGEC Ste Pazanne Notre Dame de Lourdes (44.20 € x 7 élèves)	309.40 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, accepte le versement des subventions présentées ci-dessus.

#### **DE-2011-01-03 CHOIX DU CABINET POUR LA MAITRISE D'OEUVRE CONCERNANT L'AMENAGEMENT DE LA GARE**

Monsieur GUERIN souligne que la commune a lancé une consultation auprès de 4 cabinets pour choisir le bureau d'études qui sera chargé de la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la gare SNCF et ses accès.

Monsieur le Maire associé à un groupe de travail municipal composé des élus de PORT SAINT PERE et SAINT MARS DE COUTAIS se sont réunis le 18 janvier 2011 pour analyser les offres reçues. Monsieur GUERIN rappelle que la convention passée entre les deux communes avec une participation de ST MARS DE COUTAIS à hauteur de 50 % des frais d'étude.

Trois critères d'attribution avaient été prévus dans le règlement de consultation soit :

- 20 % sur le délai envisagé de l'étude
- 20 % en fonction des références d'études
- 60 % sur le coût de l'étude

Au regard de ces critères de jugement des offres, Monsieur le Maire a retenu le Cabinet TECHN'AM, mieux disant pour un montant de 8 162.70 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ENTERINE le choix du cabinet TECHN'AM
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

#### **DE-2011-01-04 MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR PAYS DE RETZ –TRANSPORTS**

Dans le cadre de l'évolution souhaitée vers une simplification du paysage institutionnel, les trois Communautés de Communes de la Fédération du Pays de Retz Atlantique ont souhaité que la compétence "Transports Scolaires", exercée jusqu'alors par le Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires Sud Loire Océan, soit transférée aux Communautés de communes et gérée à l'échelle du Pays de Retz Atlantique, territoire pertinent pour organiser ce service.

Le travail engagé a permis d'apporter toutes les explications nécessaires, de prendre en compte les problèmes de personnel, d'appréhender les transferts de charges financières et de prévoir la logistique.

Ce nouveau domaine d'intervention nécessite une modification des statuts de la Communauté de communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 en ajoutant les compétences optionnelles correspondantes.

Par délibération en date du 16 décembre 2010, le Conseil communautaire a approuvé les modifications présentées comme suit :

LIBELLES ACTUELS	NOUVEAUX LIBELLES
<p><b>ARTICLE 4 : COMPÉTENCES</b></p> <p>▫ <i>Transport des personnes</i> : Service de transport à la demande (dispositif ABEILLE)</p>	<p><b>ARTICLE 4 : COMPÉTENCES</b></p> <p>▫ <i>Transport des personnes</i> : Service de transport à la demande (dispositif LILA)</p> <p>▫ <i>Transports scolaires</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>↳ L'organisation et le fonctionnement des transports scolaires</li><li>↳ L'acheminement aller-retour des élèves pour l'activité piscine durant l'ouverture des établissements scolaires</li><li>↳ L'acheminement aller-retour des élèves, centres d'accueil périscolaires – écoles, dans les limites des moyens mis à disposition</li></ul>

Conformément aux dispositions de l'article L5211-20 du C.G.C.T., l'assemblée est invitée à délibérer.  
Le Conseil Municipal :

↳ APPROUVE la modification des statuts de la Communauté de communes "Cœur Pays de Retz", telle que présentée dans le tableau ci-dessus.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **VENTE BATIMENT DE LA POSTE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Groupe La Poste, représentée par Poste-Immo, dans le cadre de la gestion de son patrimoine, souhaite mettre en vente le bâtiment situé au 6, rue de la morinière. Il s'agit d'un bien immobilier composé d'un rez de chaussée occupé par le service de la Poste ainsi que deux étages permettant deux logements sur une parcelle référencée Section E N° 2160 d'une contenance de 10 a 82 ca.

Toutefois, dans l'hypothèse où la mairie serait intéressée par l'acquisition de ce bien, un bail commercial pourrait être régularisé pour une durée de 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011, avec un loyer annuel de 5 561.00 € par an..

Aujourd'hui, ce bien a été estimé par Poste-Immo à 200 000.00 €, prix négociable.

De plus, lors d'une réunion avec les professionnels de la santé, il a été proposé ce site en vue de recevoir le pôle santé (plus de 1000 m2 en zone UA). Une étude en collaboration avec la chambre de commerce pourra être envisagée afin de connaître les possibilités qui peuvent être offertes sur ce site.

Monsieur le Maire rappelle que la commune ne pourra pas financer la construction du pôle santé , et devra se tourner vers un aménageur foncier. De plus, la commune devra solliciter un bailleur social pour l'achat des deux étages du bâtiment qui pourraient accueillir deux logements sociaux.

L'achat de ce bâtiment sera étudié ultérieurement.

---

## **DOUBLEMENT DE LA DEVIATION**

Monsieur le Maire souligne que le Conseil Général a prévu de réaliser, dans le cadre du Plan Départemental vélo approuvé en décembre 2007, un itinéraire cyclable entre l'agglomération nantaise et le Pays de Retz.

A ce titre, pour sécuriser et encourager les déplacements utilitaires à vélo, le conseil général souhaiterait faire transiter cette liaison cyclable entre le bourg de la commune et la gare ferroviaire par la voie communale du « buis » plutôt que par la RD 64, plus circulée et moins sûre pour la circulation en vélo.

C'est dans cette hypothèse que le Conseil Général a prévu de réaliser la voie de désenclavement dite du « buis » dans le cadre du doublement de la déviation entre la Haute Galerie à ST LEGER LES VIGNES et l'échangeur de PORT SAINT PERE. L'aménagement de cette voie pourrait être conçu de manière à ne permettre que la seule circulation des deux-roues et piétons, et un positionnement en crêt de talus de la RD 751 en vue de limiter l'emprise sur la parcelle agricole contigüe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable pour la réalisation de cette voie de raccordement à usage réduit.

## **DELEGATION ADJOINT**

Monsieur le Maire demande à chaque membre du bureau municipal de faire le point sur les dossiers relevant de leur délégation.

## **DATES A RETENIR**

Conseil Municipal :	Mardi 15 Mars 2011 à 20 heures Mardi 19 Avril 2011 à 20 heures Mardi 31 Mai 2011 à 20 heures
Commissions Finances :	Mercredi 16 Février 2011 à 18 h 30 Lundi 7 Mars 2011 à 18 h 30
Commission Voirie Bâtiment :	Jeudi 24 Février 2011 à 20 heures